

**Comité Syndical du 13 mars 2024
Procès-verbal**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 13 mars à 19 heures 30, les membres du Comité Syndical de la Région de Questembert se sont réunis en salle de réunion du siège de Questembert Communauté, sous la présidence de Monsieur Raymond HOUEIX, président du SIAEP.

Date de convocation : 7 mars 2024

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 32

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 22

Nombre de procurations : 2 (M. BOUSSO Jean-Yves à M. ARS Marcel et M. LE RALLE Denis à Mme BENNEKA Sylvie)

Présents : M. Marcel ARS, Mme Sylvie BENNEKA, M. Yannick BOULO, M. Hugues BRABANT, M. Jean CAPELLE, M. Jacky CHAUVIN, M. Yves COUTIAUX, M. Philippe DANIELO, M. Loïc HANS, M. François HERVIEUX, M. Raymond HOUEIX, Mme Séverine LAUNAY, M. Patrick LE COINTE, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Michèle LE ROUX, M. Eric LUCAS, M. Vincent LUHERNE, Mme Christine MANHES, M. Gildas POSSEME, Mme Odile PROVOST.

Absents (titulaires) : M. Fabrice ALLAIN, M. Claude BERNIER, M. Dominique BONNE, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Patrick BOUVET, M. Ludovic COLLOMB, M. Hervé GUILLON-VERNE, M. Denis HILLAIREAU, M. Denis LE RALLE, M. Rémy ONIMUS, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Joël TRIBALLIER.

Secrétaire de séance : M. Patrick LE COINTE

CS 13 03 2024 01 – Procès-verbal du Comité Syndical du 14 décembre 2023

CONSIDERANT l'obligation pour le Comité Syndical d'approuver le procès-verbal de la séance précédente,

Ayant entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL,

à l'unanimité des membres présents lors de la dernière séance, APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 14 décembre 2023.

CS 13 03 2024 02 – Budget Eau / Compte de Gestion 2023

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Eau 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	470 999,95 €	625 822,12 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 957 669,76 €	2 972 028,52 €	1 610 417,70 €	1 984 770,79 €
Totaux	1 957 669,76 €	3 443 028,47 €	2 236 239,82 €	1 984 770,79 €
Résultats de clôture	Excédent : 1 485 358,71 €		Déficit : 251 469,03 €	
Restes à réaliser			1 993 135,00 €	100 961,00 €
Totaux cumulés			-1 892 174,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 1 485 358,71 €		Besoin de financement 2 143 643,03 €	

⇒ **1 485 358,71 €** est l'**excédent de fonctionnement 2023** à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **251 469,03 €** est le **déficit d'investissement 2023** à reprendre au budget primitif 2024 (dépense c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **2 143 643,03 euros**.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2023 par Monsieur HEMERY,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Eau 2023.

CS 13 03 2024 03 – Budget Eau / Compte Administratif 2023

Monsieur le Président présente le Compte Administratif Eau 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	470 999,95 €	625 822,12 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	1 957 669,76 €	2 972 028,52 €	1 610 417,70 €	1 984 770,79 €
Totaux	1 957 669,76 €	3 443 028,47 €	2 236 239,82 €	1 984 770,79 €
Résultats de clôture	Excédent : 1 485 358,71 €		Déficit : 251 469,03 €	
Restes à réaliser			1 993 135,00 €	100 961,00 €
Totaux cumulés			-1 892 174,00 €	
Résultats définitifs	Excédent : 1 485 358,71 €		Besoin de financement 2 143 643,03 €	

⇒ **1 485 358,71 €** est l'**excédent de fonctionnement 2023** à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **251 469,03 €** est le **déficit d'investissement 2023** à reprendre au budget primitif 2024 (dépense c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **2 143 643,03 euros**.

Monsieur HEMERY, DGFIP, indique que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, Monsieur CHAUVIN, vice-président, invite le Comité Syndical à voter.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Eau 2023.

CS 13 03 2024 04 – Budget Eau 2024 / Affectation du résultat 2023

Monsieur le Président présente les résultats du Budget Eau 2023 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à : **1 485 358,71 €**
- Le déficit d'Investissement s'élève à : **251 469,03 €**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (1 993 135,00 €) et en recettes (100 961,00 €), le besoin de financement en investissement est de **2 143 643,03 €**. Il convient a minima de « couvrir » ce besoin de financement.

Il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2023 (1 485 358,71 €) au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : **500 000,00 €**
- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **985 358,71 €**

Le déficit d'Investissement sera repris en déficit antérieur reporté pour **251 469,03 €** (dépense c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 13 03 2024 05 – Budget Assainissement Collectif / Compte de Gestion 2023

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Assainissement collectif 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	40 123,70 €
Opérations de l'exercice	1 272 655,42 €	2 313 264,23 €	2 206 436,00 €	2 671 831,98 €
Totaux	1 272 655,42 €	2 613 264,23 €	2 206 436,00 €	2 711 955,68 €
Résultats de clôture	Excédent :	1 340 608,81 €	Excédent :	505 519,68 €
Restes à réaliser			2 833 695,00 €	799 550,00 €
Totaux cumulés			-2 034 145,00 €	
Résultats définitifs	Excédent :	1 340 608,81 €	Besoin de financement	1 528 625,32 €

⇒ **1 340 608,81 €** est l'**excédent de fonctionnement 2023** à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **505 519,68 €** est l'**excédent d'investissement 2023** à reprendre au budget primitif 2024 (recette c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **1 528 625,32 euros**.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2023 par Monsieur HEMERY,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement collectif 2023.

CS 13 03 2024 06 – Budget Assainissement Collectif / Compte Administratif 2023

Monsieur le Vice-Président présente le Compte Administratif Assainissement collectif 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	40 123,70 €
Opérations de l'exercice	1 272 655,42 €	2 313 264,23 €	2 206 436,00 €	2 671 831,98 €
Totaux	1 272 655,42 €	2 613 264,23 €	2 206 436,00 €	2 711 955,68 €
Résultats de clôture	Excédent :	1 340 608,81 €	Excédent :	505 519,68 €
Restes à réaliser			2 833 695,00 €	799 550,00 €
Totaux cumulés			-2 034 145,00 €	
Résultats définitifs	Excédent :	1 340 608,81 €	Besoin de financement	1 528 625,32 €

⇒ **1 340 608,81 €** est l'**excédent de fonctionnement 2023** à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **505 519,68 €** est l'**excédent d'investissement 2023** à reprendre au budget primitif 2024 (recette c/001).

⇒ **Le besoin de financement** en section d'investissement est de **1 528 625,32 euros**.

Monsieur HEMERY, DGFIP, indique que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, Monsieur CHAUVIN, Vice-Président, invite le Comité Syndical à voter.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif Assainissement collectif 2023.

CS 13 03 2024 07 – Budget Assainissement Collectif 2024 / Affectation du Résultat

Monsieur le Vice-Président présente les résultats du Budget Assainissement collectif 2023 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à : **1 340 608,81 €**
- L'excédent d'Investissement s'élève à : **505 519,68 €**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (2 833 695,00 €) et en recettes (799 550,00 €), le besoin de financement de l'investissement est de 1 528 625,32 €. Il convient a minima de « couvrir » ce besoin de financement.

Il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2023 (1 340 608,81 €) au Budget Primitif 2024 comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : **300 000,00 €**
- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **1 040 608,81 €**

L'excédent d'Investissement sera repris en excédent antérieur reporté pour **505 519,68 €** (recette c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, SE PRONONCE FAVORABLE à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 13 03 2024 08 – Budget Assainissement Non Collectif / Compte de Gestion 2023

Monsieur HEMERY, Conseiller aux Décideurs Locaux à la direction des finances publiques du Morbihan, présente le Compte de Gestion Assainissement non collectif 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	25 893,19	-	55 223,73
Opérations de l'exercice	250 934,33	258 634,73	13 509,72	-
Totaux	250 934,33	284 527,92	13 509,72	55 223,73
Résultats de clôture	Excédent : 33 593,59		Excédent : 41 714,01	
Restes à réaliser			26 995,98	-
Totaux cumulés			-	26 995,98
Résultats définitifs	Excédent : 33 593,59		Pas de besoin de Financem 14 718,03	

- ⇒ **33 593,59 €** est l'excédent de fonctionnement 2023 à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).
- ⇒ **41 714,01 €** est l'excédent d'investissement 2023 à reprendre au budget primitif 2024 (recette c/001).
- ⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Après avoir entendu la présentation du Compte de Gestion 2023 par Monsieur HEMERY,
Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion Assainissement non collectif 2023.

CS 13 03 2024 09 – Budget Assainissement Non Collectif / Compte Administratif 2023

Madame la Vice-Présidente présente le Compte Administratif Assainissement non collectif 2023 :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	-	25 893,19	-	55 223,73
Opérations de l'exercice	250 934,33	258 634,73	13 509,72	-
Totaux	250 934,33	284 527,92	13 509,72	55 223,73
Résultats de clôture	Excédent :	33 593,59	Excédent :	41 714,01
Restes à réaliser			26 995,98	-
Totaux cumulés			-	26 995,98
Résultats définitifs	Excédent :	33 593,59	Pas de besoin de Financem	14 718,03

⇒ **33 593,59 €** est l'**excédent de fonctionnement 2023** à affecter au budget primitif 2024 : à répartir entre l'affectation à la section d'investissement (recette c/ 1068) et la partie reportée en section de Fonctionnement (recette c/002).

⇒ **41 714,01 €** est l'**excédent d'investissement 2023** à reprendre au budget primitif 2024 (recette c/001).

⇒ Il n'est constaté **aucun besoin de financement** en section d'investissement.

Monsieur HEMERY, DGFIP, indique que le Compte Administratif est en concordance avec le Compte de Gestion.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur le Président ayant quitté la salle pendant le vote, Madame LE ROUX, Vice-Présidente, invite le Comité Syndical à voter.

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Administratif Assainissement non collectif 2023.

CS 13 03 2024 10 – Budget Assainissement Non Collectif 2024 / Affectation du Résultat 2023

Madame la Vice-Présidente présente les résultats du Budget Assainissement non collectif 2023 :

- L'excédent de Fonctionnement s'élève à : **33 593,59 €**
- L'excédent d'Investissement s'élève à : **41 714,01 €**

Si l'on y ajoute les « restes à réaliser » en dépenses (26 995,98 €), **il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement.**

En conséquence, il est proposé d'affecter le résultat de Fonctionnement 2023 (33 593,59 €) au Budget 2024 comme suit :

- Affectation à la section d'Investissement (recette c/1068) : **0,00 €**
- Excédent de Fonctionnement reporté (recette c/002) : **33 593,59 €**

L'excédent d'Investissement sera repris en excédent antérieur reporté pour **41 714,01 €** (recette c/001).

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité, **SE PRONONCE FAVORABLE** à l'affectation du résultat telle que présentée.

CS 13 03 2024 11 – Budget Eau 2024 / Rapport et Débat d’Orientations Budgétaires

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l’organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d’établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l’année 2024 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2024 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget EAU POTABLE 2024 et des éléments présentés dans le ROB.

CS 13 03 2024 12 – Budget Assainissement Collectif 2024 / Rapport et Débat d’Orientations Budgétaires

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l’organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d’établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l’année 2024 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2024 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024 et des éléments présentés dans le ROB.

CS 13 03 2024 13 – Budget Assainissement Non Collectif 2024 / Rapport et Débat d’Orientations Budgétaires

Vu la loi du 6 février 1992 portant sur l’organisation territoriale de la République,

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics d’établir, de présenter et de publier chaque année un Rapport d’Orientations Budgétaires (ROB),

Le Comité Syndical est invité à délibérer sur les orientations budgétaires pour l’année 2024 ainsi que sur les éléments du ROB. Le Comité Syndical a été destinataire du projet de Budget complet pour 2024 et du ROB.

Le Comité Syndical a débattu du projet de Budget ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2024 et des éléments présentés dans le ROB.

CS 13 03 2024 14 – Désignation des délégués du SIAEP au CNAS / Modification

VU la délibération du 22 septembre 2023 désignant Madame Michèle LE ROUX Déléguée représentante des élus et Monsieur Damien DI MASCIIO délégué représentant des agents ;

VU la délibération du 5 juin 2023 désignant Madame Michèle LE ROUX Déléguée représentante des élus et Madame Sandrine LETORT déléguée représentante des agents (suite à la réorganisation des services et aux nouvelles fiches de poste des agents du SIAEP) ;

CONSIDERANT le départ de Madame Sandrine LETORT au début de l'année 2024 et l'arrivée de sa remplaçante, Madame Karine EVAIN, le 1^{er} mars 2024 ;

Monsieur le Président invite le Comité Syndical à désigner un élu et un agent, délégués au CNAS.

Sont désignés :

- **Délégué représentant des élus : Madame Michèle LE ROUX ;**
- **Délégué représentant des agents : Madame Karine EVAIN.**

1.	Procès-verbal de la séance du 14 décembre 2023.
2.	Budget Eau / Compte de Gestion 2023
3.	Budget Eau / Compte Administratif 2023
4.	Budget Eau 2024 / Affectation du résultat 2023
5.	Budget Assainissement Collectif / Compte de Gestion 2023.
6.	Budget Assainissement Collectif / Compte Administratif 2023
7.	Budget Assainissement Collectif 2024 / Affectation du Résultat
8.	Budget Assainissement Non Collectif / Compte de Gestion 2023
9.	Budget Assainissement Non Collectif / Compte Administratif 2023
10.	Budget Assainissement Non Collectif 2024 / Affectation du Résultat 2023
11.	Budget Eau 2024 / Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires.
12.	Budget Assainissement Collectif 2024 / Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires
13.	Budget Assainissement Non Collectif 2024 / Rapport et Débat d'Orientations Budgétaires
14.	Désignation des délégués du SIAEP au CNAS / Modification

POINTS DIVERS ET INFORMATIONS

Néant.

Signataires (Président et Secrétaire de Séance)

M. Marcel ARS,

M. Dominique BONNE,

M. Yannick BOULO,

M. Jean-Yves BOUSSO,

M. Hugues BRABANT,

M. Jean CAPELLE,

M. Jacky CHAUVIN,

M. Yves COUTIAUX,

M. Hervé GUILLON-VERNE,

M. Raymond HOUEIX,

M. Patrick LE COINTE,

M. Denis LE RALLE,

Mme Michèle LE ROUX,

M. Eric LUCAS,

M. Vincent LUHERNE,

M. Rémy ONIMUS,

M. Gildas POSSEME,

Mme Odile PROVOST,

Mme Gaëlle ROLLIN,

M. Joël TRIBALLIER,

M. Alain GUENEGO (suppléant),

Mme Marie-Annick BOUIT (suppléante).